

DRH – Dialogue social

Reims, le 22/03/2024

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

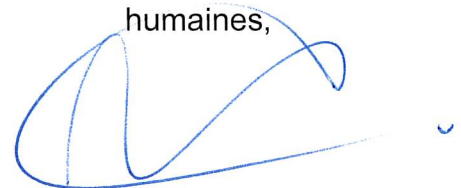
Les syndicats CFDT, CGT et UFICT-CGT, FO et SUD organisent une réunion d'information syndicale à destination de l'ensemble des agents de la Ville, du Grand Reims, du CCAS et de la Caisse des écoles qui se tiendra le :

Mercredi 3 avril 2024
de 10h à 12h
à la Maison des syndicats
13 boulevard de la Paix
Reims

A ce titre, le personnel municipal concerné qui souhaiterait participer à cette réunion peut prétendre à une autorisation d'absence, dans le cadre fixé par l'article 6 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Il est ainsi rappelé que les autorisations d'absence des agents pour participer aux réunions d'information syndicale doivent faire l'objet d'une demande adressée à l'autorité territoriale, via *MaGRH – Mes absences*, au moins trois jours avant. Elles sont accordées sous réserve des nécessités du service dûment justifiées et motivées.

Le directeur des ressources
humaines,

A blue ink signature, appearing to be 'Olivier PETIT', written in a cursive style.

Olivier PETIT